



SCIENCES PO

Direction de la communication

CONCLUSION D'ENQUÊTE

Mardi 23 mars 2004

Enquête sur les « inégalités » de l'examen d'entrée à Sciences Po : résultats, surprises et enseignements.

Les concours sont-ils socialement et sexuellement neutres ? Quels sont les principaux facteurs qui influencent les résultats ? Quelles conclusions en tirer en matière de modes de sélection ?

L'enquête réalisée par Vincent Tiberj et Cécile Riou (CEVIPOF) porte sur la totalité des copies de l'examen d'entrée en 1^{ère} année à Sciences Po en septembre 2002. Elle met en relief les biais sociaux, géographiques et de genre générés par l'examen et en analyse un certain nombre de causes.

Les surprises sont nombreuses et incitent Sciences Po à poursuivre la diversification de ses procédures de recrutement.

Les résultats de l'enquête les plus significatifs

L'examen d'entrée à Sciences Po a souvent été présenté comme socialement très discriminant, notamment en raison de ses épreuves « sans programme » de Culture générale. Mais ces impressions n'avaient jamais été étayées par des enquêtes précises. L'enquête du CEVIPOF confirme, dans une certaine mesure, quelques unes de ces impressions. Elle met surtout en avant la complexité et la multiplicité des facteurs d'inégalité.

- **Le principal facteur d'inégalité entre les candidats face à l'examen d'entrée à Sciences Po est l'origine géographique.**

Statistiquement, et toutes choses étant égales par ailleurs, un non parisien a 2,3 fois moins de chances de réussir l'examen d'entrée à Sciences Po qu'un parisien. Cet effet est encore accentué quand on prend en compte les franciliens. Statistiquement, et par ordre décroissant, ceux qui ont le plus de chances de réussir l'examen sont 1) les parisiens 2) les provinciaux 3) les franciliens. Il convient néanmoins de rappeler que les étudiants parisiens ne représentent que 24,7% des étudiants français à Sciences Po, tous cycles confondus.

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication
27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30 – Fax : 01 49 53 31 - Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr

- **Du point de vue social, le principal facteur d'inégalité dans l'accès à Sciences Po est « l'effet concours », c'est-à-dire le ratio reçus/nombre de candidats.**

A nombre de places équivalent, plus il y a de candidats, moins ceux qui viennent des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées (CSP-) ont, statistiquement, de chances de réussir l'examen d'entrée.

En effet, quand la différence entre le dernier candidat admis et le premier non reçu est de 1,5 points sur un total de 240, il n'y a pas de droit à l'erreur. Ceux qui maximisent leurs chances de réussite sont ceux qui ont une absolue maîtrise de l'expression écrite, ceux dont l'environnement familial et culturel est le plus favorisé, ceux qui ont eu la chance d'avoir accès aux meilleures formations dans les meilleurs lycées des centres villes... On retrouve plus aisément ces candidats dans les milieux sociaux les plus privilégiés (CSP+). Statistiquement, les CSP- ont deux fois moins de chances de réussir l'examen d'entrée que les CSP+.

De plus, « l'effet concours » est renforcé par le fait que les candidats issus des CSP- sont moins nombreux à passer l'examen. Du coup, en 2002, 77,5% des candidats à l'examen d'entrée à Sciences Po étaient issus des CSP+ pour un pourcentage d'admis atteignant 87,5%.

- **Les femmes ont moins de chances de réussite que les hommes.**

A l'examen d'entrée en 1^{ère} année de septembre 2002, 55,8% des candidats étaient des candidates. Elles n'ont pourtant représenté que 47,1% des admis. Statistiquement, les femmes ont 1,9 fois moins de chances de réussir l'examen d'entrée à Sciences Po que les hommes, bien qu'elles soient globalement (56%) majoritaires à Sciences Po.

- **La Culture générale n'est pas une épreuve socialement discriminante.**

Pendant des années, on a admis l'idée selon laquelle la Culture générale, épreuve sans programme faisant appel à l'environnement social et culturel des candidats, était socialement très discriminante. C'est faux. En effet, toutes choses étant égales par ailleurs, on ne constate aucune différence significative de note obtenue à l'épreuve de Culture générale entre les CSP+ et les CSP-. L'épreuve sur dossier, instaurée en 1998 avec un objectif de neutralité sociale, répond de ce point de vue à toutes ces attentes.

En revanche, l'épreuve d'Histoire, pourtant épreuve à programme (celui de Première et de Terminale) est la plus discriminante socialement. Les étudiants issus des classes sociales défavorisées perdent en moyenne 0,65 points, indépendamment de leur qualité académique, de leur genre et de leur origine géographique. Il en est de même pour l'épreuve de langue, où l'écart est de 0,49 points.

- **Tous ces effets se combinent mutuellement.**

Il est impossible d'isoler hermétiquement ces effets les uns des autres. Ils se combinent mutuellement. Ainsi, une femme, non parisienne et de CSP- , n'a que 4,5 % de chances de réussir l'examen d'entrée à Sciences Po, contre 19% si l'on est un homme, parisien, issu de CSP+, soit 4 fois moins de chances !

C'est là toute la complexité du recrutement. Il est illusoire de penser que l'on peut trouver une procédure de sélection unique qui permette de supprimer toute inégalité, qu'elle soit géographique, sociale, culturelle ou de genre.

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication

27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30– Fax : 01 49 53 31 - Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr

Que faire pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès à Sciences Po ?

La diversification académique, géographique et sociale du recrutement à Sciences Po est une priorité pour l'établissement.

Le principal enseignement de cette étude est qu'il n'existe pas d'épreuve « magique » qui mette tout le monde à égalité. Même les concours des écoles d'ingénieurs, qui reposent pourtant sur des épreuves scientifiques censées être socialement neutres, sont en réalité extrêmement discriminantes. Toute forme de sélection, quelle qu'elle soit, comporte des biais, notamment sociaux. De ce point de vue, le mythe du « concours unique et anonyme » seul garant de l'égalité des chances et de la méritocratie républicaine doit être tempéré. **L'égalité des chances, c'est la pluralité des chances.** Pour diversifier le corps étudiant, il convient par conséquent de diversifier les instruments et les modes de sélection.

Il est évidemment hors de question pour l'établissement de supprimer son examen d'entrée : il permet de sélectionner d'excellents étudiants. En revanche, pour accompagner l'accroissement continu de candidatures (+50% en trois ans), Sciences Po augmente chaque année ses capacités d'accueil. Le nombre d'étudiants à Sciences Po est ainsi passé de 4 000 au milieu des années 90 à près de 6 000 aujourd'hui. **Le meilleur moyen pour lutter contre la sélectivité sociale du recrutement à Sciences Po est d'augmenter les capacités d'accueil de l'établissement.**

- **L'exemple réussi des Conventions Education Prioritaire**

Les résultats de l'étude du CEVIPOF confirment l'intérêt de l'expérience menée à Sciences Po depuis 2001 avec les Conventions Education Prioritaire. En effet, pour reconnaître tous les talents dans leur pluralité, il est nécessaire de diversifier les instruments de sélection. Même s'il est différent, le mode de sélection imposé aux candidats CEP est aussi exigeant et rigoureux que les traditionnels examens écrits en premier cycle. Cette voie d'accès, qui contribue à l'égalité des chances, a ainsi permis de recruter 87 étudiants à Sciences Po en trois ans. Les étudiants admis selon cette nouvelle voie de sélection suivent les mêmes cours et conférences de méthode que les autres et sont soumis aux mêmes épreuves. Trois ans après, on constate qu'ils obtiennent des résultats identiques aux étudiants entrés à Sciences Po par d'autres voies.

- **L'introduction d'un oral à l'examen d'entrée en 2^{ème} année**

Conséquence directe de l'enquête menée par le CEVIPOF, Sciences Po a décidé d'introduire un oral à l'examen d'entrée en 2^{ème} année, dès le printemps 2004. Alors que le nombre de candidats n'a cessé d'augmenter, le taux d'admission en 2^{ème} année a chuté à 4,8% en 2003. L'examen d'entrée en 2^{ème} année se déroulera donc désormais en 2 temps : des épreuves écrites permettront de retenir environ 300 candidats admissibles à l'examen, alors que le mode de sélection précédent par le seul examen écrit permettait d'admettre automatiquement 117 étudiants (chiffres en 2003). Ce spectre plus large permettra d'affiner la sélection. En effet, l'entretien oral offrira à davantage de candidats la possibilité de mettre en avant leur personnalité, leur parcours académique, leurs motivations et leur adhésion au projet éducatif de Sciences Po.

- **Des procédures d'admissions variées**

Plus généralement il existe de nombreuses procédures de sélection à Sciences Po : examens écrits (en 1^{ère} année), examens écrits et entretien (Conventions éducation prioritaire, 2^{ème} année, 4^{ème} année, procédure d'entrée spéciale pour les salariés), examens des dossiers (procédure Mention très bien), examen des dossiers et entretien (étudiants internationaux des 1^{ers} cycles délocalisés, CIEP, DESS, DEA, doctorat...).

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication

27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30– Fax : 01 49 53 31 - Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr

C'est en maintenant et en amplifiant cette diversité de voies d'accès à Sciences Po que l'on contribuera concrètement à la diversité, qu'elle soit sociale, académique ou géographique, du corps étudiant.

- **Au delà des procédures de sélection...**

La diversité des procédures de sélection à Sciences Po n'est pas le seul levier pour en diversifier le recrutement. Accroître les ressources de Sciences Po pour accroître le nombre de bourses, favoriser le logement étudiant, améliorer les conditions de vie et d'étude, mettre à la disposition des élèves des infrastructures informatiques performantes, poursuivre l'ambitieuse politique d'acquisition d'ouvrages disponibles pour tous à la bibliothèque, permettre aux élèves de partir étudier à l'étranger, favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle, accroître le nombre d'élèves et les locaux, assurer un suivi individualisé des élèves, faire preuve d'innovation pédagogique, développer l'information et la communication en direction des candidats...

Sciences Po entend être présent sur toutes ces questions pour relever le défi de la diversification de son recrutement. Son projet d'établissement, son autonomie pédagogique et de gestion ainsi que la réforme entreprise pour instaurer des droits de scolarité progressifs tenant compte des capacités contributives réelles des étudiants et de leurs familles sont autant de moyens nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le rapport du CEVIPOF est disponible en intégralité en cliquant sur :

http://www.sciences-po.fr/presse/sciencespo_infos/doc/bcycl.pdf

Notice méthodologique :

Afin de mesurer l'ensemble des effets et des biais intervenant lors de l'examen d'entrée en 1^{ère} année, plusieurs données ont été analysées simultanément. La première d'entre elles consiste en l'intégralité des 1294 dossiers de candidatures remplis en septembre 2002 qui comprennent le genre, l'origine sociale, l'origine géographique, la mention, les notes et la série du baccalauréat de chaque candidat.

Pour mesurer plus finement les effets du genre et de l'origine sociale, ont été recodés et analysés l'ensemble des commentaires-copies des épreuves de Culture générale et d'Histoire. Enfin, a été pris en compte le profil des examinateurs de l'examen d'entrée pour les quatre épreuves afin de déterminer s'il existait un « effet correcteur » à la source des biais sociaux, géographiques et de genre.

Pour plus d'informations : Vincent Tiberj, chargé de recherche au CEVIPOF (vincent.tiberj@sciences-po.fr, tél : 01 45 49 54 22), Cécile Riou, assistante de recherche au CEVIPOF (cecile.riou@sciences-po.fr).

Contact presse

Xavier Brunschvicg – Directeur de la Communication
27, rue Saint-Guillaume - 75337 Paris cedex 07

Tél : 01 45 49 51 30– Fax : 01 49 53 31 - Mail : xavier.brunschvicg@sciences-po.fr